

■ **Gay-Terrettaz S.à.r.l.**, à Bagnes, CH-621.4.002.443-3, société à responsabilité limitée (FOSC no 135 du 15. 07. 1996, p. 4237). Modification des statuts: 26. 06. 2009. Faits qualifiés: Abrogation de la clause d'apports en nature [précédemment: selon convention du 03.06.1996, sont apportés à la société pour CHF 25'034.15 un lot d'outillage et de matériel et pour CHF 25'088.15 un lot de matériel de bureau, de l'outillage et des véhicules, apports acceptés pour CHF 25'000.— chacun payés par remise à chaque apporteur d'une part sociale imputée sur le capital]. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir statuts. Communications aux associés: par écrit ou courriel. Statuts adaptés au nouveau droit. Selon déclaration des gérants du 26.06.2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Inscription ou modification de personnes: Gay, Martin, de Bagnes, à Bagnes (Creusy), associé-gérant et président, avec signature individuelle, pour 25 parts sociales de CHF 1'000.— [précédemment: associé et gérant, avec signature collective à deux, pour une part sociale de CHF 25'000.—]; Terrettaz, Norbert, de Vollèges, à Vollèges, associé et gérant, avec signature individuelle, pour 25 parts sociales de CHF 1'000.— [précédemment: avec signature collective à deux, pour une part sociale de CHF 25'000.—].

Registre journalier no 1518 du 09.07.2009
(05140778 / CH-621.4.002.443-3)